



Municipalité de Chesterville

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MADAME JOANNE GIGUÈRE, DIRECTRICE GÉNÉRALE & SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ.

Que le calendrier des séances ordinaires du conseil soit établi selon le calendrier décrit ci-bas comme mentionné par la résolution suivante adoptée à la séance du conseil du 15 novembre 2021 :

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022


CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyé par le conseiller Jasmin Desharnais; Il est résolu ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Chesterville pour l'année 2022, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 h 00 :

CALENDRIER – SÉANCES ODINAIRES -2022			
10 janvier	20 h 00	4 juillet	20 h 00
7 février	20 h 00	1 ^{er} août	20 h 00
7 mars	20 h 00	6 septembre (<i>mardi</i>)	20 h 00
4 avril	20 h 00	3 octobre	20 h 00
2 mai	20 h 00	7 novembre	20 h 00
6 juin	20 h 00	5 décembre	20 h 00

DONNÉ à Chesterville ce 16^{ième} jour du mois de novembre 2021.



Joanne Giguère,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidente à Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux endroits désignés par le conseil, le 16^e jour de novembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour de novembre 2021.



Joanne Giguère,
Directrice générale et secrétaire-trésorière